

# EXPERT DE VÉCU (1) : DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

---

**Olivier Croufer**

Coordinateur du plaidoyer socio-politique au Centre Franco Basaglia

Résumé : Les experts de vécu sont présentés dans un de leurs champs de mise en œuvre : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils sont analysés en tant que stratégie de transformation sociale susceptible de modifier les structures qui (re)produisent la pauvreté, en tant que savoirs expérientiels dont la légitimité fait controverse et en tant que fonctions dans des projets en réalisation.



Cette analyse s'inscrit dans la thématique :

## SAVOIRS EN CONTROVERSE

Réflexion sur les savoirs en tant que constructions théoriques porteuses de valeurs, de modes de pensées, de pratiques professionnelles et de normes qui façonnent la vie quotidienne. La mise en controverse de ces savoirs ouvrant la possibilité d'un partage de pouvoir créatif et démocratique.

---

Cette analyse est téléchargeable sur [www.psychiatries.be](http://www.psychiatries.be)  
1ère édition, octobre 2014

Editeur responsable :  
Centre Franco Basaglia asbl, rue Cathédrale 12, 4000, Liège.  
Courriel : [info@psychiatries.be](mailto:info@psychiatries.be)

Avec le soutien de :



L'origine de cette analyse se situe à l'extérieur du champ dans lequel nous allons nous limiter, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous tentons au départ de réfléchir à la signification et aux impacts des experts de vécu en santé mentale lorsque nous avons croisé les experts de vécu contre la pauvreté. Leur expérience est beaucoup plus développée que les balbutiements en cours dans le domaine de la santé mentale. Nous proposons dès lors d'examiner les experts de vécu contre la pauvreté avant de revenir, dans une deuxième analyse, au domaine de la santé mentale.

Dans ce premier contexte, il apparaît que les « experts de vécu » peuvent être compris de trois façons différentes. Tout d'abord, les experts de vécu peuvent être considérés comme une méthodologie ou une **stratégie de transformation sociale** : ils permettraient de transformer certaines sphères, certaines pratiques, voire la culture de notre société de façon à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Deuxièmement, il est possible de regarder les experts de vécu comme des **savoirs expérientiels**, d'analyser ce que ceux-ci apportent de spécifique pour comprendre et connaître ce qui fait vie. Ce faisant, nous ne sommes pas éloignés des questions de transformations sociales puisque ces savoirs expérientiels s'inscrivent inévitablement dans des rapports de pouvoirs avec d'autres formes de savoirs, plus institués, plus reconnus, plus dominants. Troisièmement, les experts de vécus peuvent être considérés sous l'angle de la **fonction** qu'ils réalisent dans des projets concrets, par exemple accompagner dans la recherche d'un logement ou simplifier les démarches administratives d'une administration. Nous allons aborder ces trois aspects des experts du vécu en présentant aussi les débats qu'ils suscitent. Une part un peu plus longue de l'analyse sera consacrée à la stratégie de transformation sociale que l'expert de vécu sous-tend.

## UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION SOCIALE

Grosso modo, nous pourrions définir un expert de vécu comme une personne avec une longue histoire personnelle dans la pauvreté qui est engagée dans une organisation, une administration, un service de façon à ce que son expérience contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce faisant, il est intéressant de comprendre sur quelle analyse de la pauvreté s'appuie cette stratégie, quelle explication est donnée à la pauvreté qui fait qu'engager des experts de vécu peut constituer une résolution pertinente.

### 1) LE THÈME DU PONT PAR-DESSUS LES FOSSÉS.

Voici un extrait d'un rapport établi pour De Link, une association flamande qui est à l'avant-garde de la promotion des experts de vécu :

*« La mise en œuvre d'experts en pauvreté et exclusion sociale par le vécu s'est donc développée comme une méthodologie permettant d'aider à jeter un pont par-dessus le fossé qui sépare les pauvres des organismes et instances gouvernementales. Les experts par le vécu s'avèrent être un maillon indispensable dans tous les secteurs auxquels sont confrontés les pauvres et qui couvrent en fait tous les*

*domaines de la vie : l'enseignement, la justice, les soins de santé, l'emploi, le bien-être, l'assistance aux jeunes, la culture, le logement et la prestation de services sociaux. »<sup>1</sup>*

Cet extrait rend assez bien compte des discours explicatifs tenus à propos de la pauvreté pour justifier les experts de vécu. Si la pauvreté existe et persiste, c'est qu'il existe un fossé, ou plutôt des fossés, entre les pauvres et le reste de la société. Ces fossés concernent tous les domaines de la vie, l'enseignement, la justice, les soins de santé, la culture, le logement, ... nous sommes dans une compréhension de la pauvreté multi-aspectuelle débordant le rétrécissement sur la seule dimension financière. Ces fossés se manifestent par des écarts en termes de connaissances, d'aptitudes à mener sa vie quotidienne, à participer aux institutions sociales. Ces fossés sont structurels, ils appartiennent à la structure (sociale ou celle d'organisations et d'institutions qui font la vie en société). Les pauvres ne parviennent ni à les franchir ni à les modifier, ils restent relégués, impuissants sur la berge la moins avantageuse.

Ces fossés sont une injustice. Pourquoi ? Quelles sont les références et les analyses invoquées pour comprendre la pauvreté ? S'il y a injustice, c'est que « *les personnes vivant dans la pauvreté sont (...) privées de tous les droits fondamentaux.* »<sup>2</sup> Le fossé structurel est « *lié au fait que la personne vivant sous le seuil de pauvreté est privée de tous ses droits de base, même si ceux-ci ont été convertis en règles concrètes en vue de leur application effective.* »<sup>3</sup> L'injustice tient au fait que la structure (sociale) ne répond pas aux exigences des droits de l'homme, du moins ceux qui sont formulés en tant que droits-créances, c'est-à-dire qui impliquent une action effective de l'État. Or si ces droits sont, certes, reconnus par la Constitution et les services, par exemple les C.P.A.S., ils ne sont néanmoins pas pleinement effectifs, ils manquent d'effets dans la vie quotidienne.

## 2) LE THÈME DE L'INVISIBILITÉ SOCIALE

Face aux fossés, une résolution est de construire des ponts. Les experts de vécu pourraient prétendre à devenir ces pontonniers. Mais il existe d'autres prétendants : les assistants sociaux, les services d'aides et d'insertions les plus divers, des syndicalistes en proximité avec la réalité des exclusions du travail, etc. Si les experts de vécu sont nécessaires, c'est qu'ils sont les seuls à pouvoir parler du fossé et des ponts à construire, et cela pour une raison bien spécifique : ce fossé est invisible pour les administrations, les services et les organisations de la société. « *Un constat de plus en plus souvent mis en avant pour expliquer l'efficacité limitée des nombreux dispositifs d'aide existants est qu'ils n'intègrent pas suffisamment la perspective du public cible et qu'ils restent de ce fait aveugles aux divers fossés qui séparent ce public du reste de la société ; ils en résultent de multiples problèmes d'accès concret aux aides, de pertinence des aides par rapport aux besoins, voire même d'effets plus pervers amenant ces dispositifs à se révéler, au final, contre-productifs et même parfois*

---

<sup>1</sup> SPIESSCHAERT, F., *La méthodologie d'Expert de vécu en Pauvreté et Exclusion sociale. Base, formation et fonctionnement*, Acco, 2005, p. 16 (nous soulignons).

<sup>2</sup> SPIESSCHAERT, F., op. cit., p. 31.

<sup>3</sup> SPIESSCHAERT, F., op. cit., p.29.

traumatisants. »<sup>4</sup>. Ce qu'exprime également F. SPIESSCHAERT, auteur du rapport établi pour De Link, qui avoue avoir découvert tardivement, malgré son expertise, « (...) *la face cachée de la pauvreté et la blessure qu'elle représente. J'ai brusquement pris conscience de mon propre aveuglement par rapport à ce que la pauvreté signifie réellement.* »<sup>5</sup>

Voici un exemple de l'invisibilité sociale du fossé entre un jeune sans emploi et un accompagnateur social, pourtant, a priori, suffisamment formé pour agir en situation de pauvreté :

*« Un jeune venait de quitter l'école et son accompagnateur le stimulait à rechercher un emploi. Le jeune se montrait motivé et disait qu'un ami lui avait promis de lui fournir une adresse où il pourrait certainement trouver du travail. Trois visites plus tard, le jeune n'avait toujours pas de travail et attendait toujours l'adresse promise. Il n'avait pas encore pris d'autres initiatives pour trouver un emploi.*

*Pour l'accompagnateur, cela ressemblait fort à un signe de mauvaise volonté. Afin d'exercer un peu plus de pression sur le jeune, il lui a enjoint de l'accompagner au bureau, où ils pouvaient téléphoner ensemble à la recherche d'un emploi. Arrivé sur place, il s'est avéré que le jeune ne savait pas du tout par où commencer ses recherches. Il ne savait par exemple pas que le journal régional peut être un instrument intéressant dans cette situation, puisqu'il contient en effet les annonces d'emploi de la plupart des entreprises locales à la recherche de travailleurs. De son côté, l'accompagnateur n'aurait jamais pu se douter que le problème se situait sur ce plan. Sur base du cadre de référence d'une personne issue des classes moyennes, il est pratiquement impensable que quelqu'un puisse ne pas connaître cette fonction du journal régional.*

*Mais, entre-temps, l'accompagnateur s'était forgé dès le départ une image négative du garçon. Il s'était déjà posé à plusieurs reprises la question si cette fameuse volonté du jeune de trouver du travail ne cachait pas en réalité sa véritable nature de réfractaire au travail afin de pouvoir ainsi profiter le plus longtemps possible d'une allocation. »<sup>6</sup>*

Ainsi, la raison d'être d'un expert de vécu est d'établir des passerelles de compréhension qui partent du monde des pauvres à celui des organisations et des administrations de façon à ce que celles-ci réduisent ce fossé qu'elles ne perçoivent pas.

## **PERSPECTIVES CRITIQUES**

Le thème du fossé permet d'apporter une lecture structurelle des problèmes de pauvreté. Ce n'est pas essentiellement sur les responsabilités personnelles qu'il convient de faire porter l'explication de la pauvreté, mais sur les structures, les processus ou les normes qui façonnent nos façons de vivre ensemble. L'analyse structurelle de la pauvreté proposée – un déficit dans le respect effectif des droits de l'homme - est cependant problématique.

---

<sup>4</sup> CASMAN M.-T., VRANKEN J., DIERCKX D., DEFLANDRE D., CAMPAERT G. *Experts du vécu en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. Acteurs d'innovation au sein des Services Publics Fédéraux belges*, Anvers, Garant, 2010, p. 12. (nous soulignons)

<sup>5</sup> SPIESSCHAERT, F., op. cit., p. 6.

<sup>6</sup> SPIESSCHAERT, F., op. cit., p. 62.

D'autres cadres d'analyse structurelle sont possibles<sup>7</sup>. Ainsi, Jean Blairon<sup>8</sup> s'interroge sur l'utilisation du terme « pauvreté » pour spécifier « l'expert de vécu en ... », susceptible de renforcer une stigmatisation, un discrédit sur un groupe humain. Si la perspective est de désigner des processus structurels, ne convient-il pas mieux de tenter de les nommer d'emblée ? Il propose par exemple « expert en désaffiliation » faisant référence au concept développé par le sociologue Robert Castel. Ce faisant, l'analyse structurelle se déplace aussi de la perspective des droits de l'homme vers d'autres champs de référence liés aux processus par lesquels des individus et des groupes sont éloignés des formes collectives de protection, notamment celles liées à la condition salariale. La façon dont les promoteurs des experts de vécu parlent de ce qui produit la pauvreté modifie le sens des experts de vécu et la place qui leur est donnée dans des stratégies de transformation sociale.

## DES SAVOIRS EXPÉRIENTIELS

L'intérêt des « experts de vécu » est qu'ils constituent un savoir original qui contribue de façon tout à fait spécifique à des transformations sociales, en l'occurrence la lutte contre la pauvreté. Ce savoir se construit à partir de l'expérience personnelle. Chaque savoir est ainsi lié à une histoire et il a quelque chose d'assez singulier. Il n'est pas pareil d'être né dans la pauvreté ou de l'avoir progressivement découverte à partir de 30 ans. Il n'est pas pareil de vivre depuis un certain temps à la rue ou dans un garni rudimentaire. Les « (...) experts de vécu n'ont pas le même parcours et (...) celui-ci ne les a pas amenées à développer des capacités et des ressources identiques (connaissance des droits sociaux et des dysfonctionnements dans leur mise en application, empathie, insertion dans les milieux associatifs ou militants, compréhension des tensions psychosociales (dé)structurant les relations entre ayants droit et le personnel des services publics, développement d'une identification et d'un sentiment de solidarité avec les pauvres et les exclus de la société, connaissance des stratégies parallèles de survie, etc.), mais toutes ces qualités peuvent avoir une utilité dans le cadre du travail qu'elles sont amenées à réaliser ; chaque expert du vécu est donc invité à contribuer au projet en mobilisant les acquis de son propre parcours tout en s'appuyant sur l'expérience des autres pour compléter au mieux la sienne. »<sup>9</sup>

Les experts de vécu cherchent donc à élargir leur savoir personnel pour qu'il représente un ensemble d'expériences diversifiées. La proposition établie grâce à l'expérience des experts de vécu en matière de pauvreté dans les services publics fédéraux décrit quatre aspects qui permettent de monter en généralité. L'expérience devrait être<sup>10</sup> :

---

<sup>7</sup> Il existe évidemment bien d'autres voies que celle que nous donnons ici comme exemple. La critique du cadre de référence des droits de l'homme a notamment été entreprise par ceux qui défendent l'approche des capacités en justice sociale. Voir par exemple SEN A., *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2012.

<sup>8</sup> BLAIRON, J., *Le métier d'« expert » de vécu. Apports, limites et conditions*, InterMag, novembre 2013.

<sup>9</sup> CASMAN M.-T., op. cit., p. 15

<sup>10</sup> CASMAN M.-T., op. cit., pp. 15-16.

1. assimilée (le caractère traumatisant de l'expérience devrait être dépassé de manière à pouvoir en parler et devenir le point de départ d'une réflexion) ;
2. complétée par une formation spécifique ;
3. élargie par l'échange et l'expertise du vécu des autres ;
4. progressivement enrichie par l'expérience professionnelle.

Si ces quatre éléments font grosso modo consensus, un approfondissement du sens à leur donner et de la manière de les organiser fait rapidement apparaître des controverses.

1. L'expérience de pauvreté est toujours celle d'une dissonance émotive avec des sentiments de honte, d'humiliation, de colère. Ceux-ci appartiennent à une expérience, même « assimilée ». Il appartient **aussi** aux services qui accueillent des experts de vécu de pouvoir entendre ce qui se dit quand une personne s'exprime à travers ces sentiments.

2. La formation est un aspect très discuté. Certains préconisent une formation avant d'être engagé comme expert de vécu, ce qui induit inévitablement un processus de sélection et de mise en forme de l'expérience. D'autres préfèrent que des modules de formations fassent partie de ce qui se discute et se réfléchit au cours de l'accueil puis de l'engagement de l'expert de vécu au sein d'une organisation. Il s'agit dès lors de formations spécifiques à chaque personne et à l'organisation dans laquelle le projet d'expert de vécu est établi.

3. L'organisation de moments d'échanges avec l'expérience des autres semble recevoir une approbation unanime.

4. L'enrichissement de l'expérience des experts de vécu au cours de l'expérience professionnelle est variable. Elle dépend des liens et des interfaces qui sont élaborées avec les services. Les projets fédéraux utilisent des « mentors » pour permettre ces liens. Les moments d'accueil sont déterminants. La structuration de l'activité de l'expert de vécu dans un projet spécifique permet de donner un poids structurel à la négociation des changements à amener.

## UNE FONCTION

Enfin, les experts de vécu peuvent être décrits comme une fonction, c'est-à-dire en vertu de leur action et de leur rôle spécifiques dans un ensemble. Dans les projets en cours dans les administrations fédérales, cet ensemble correspond aux services dans lesquels les experts de vécu sont engagés, parfois les relations entre les différents départements. Cinq axes sont définis :

- *« Améliorer l'accueil et l'information fournie au public cible : (...) »*
- *« Guider, accompagner et suppléer les usagers dans leurs démarches administrative : (...) »*
- *« Améliorer, de manière globale, la qualité et l'accessibilité des prestations réalisées par leur service vis-à-vis du public cible : (...) »*
- *« Susciter des collaborations interdépartementales renforçant l'objectif transversal de lutte contre la pauvreté : (...) »*

- *Relayer les besoins et les attentes du public cible au niveau politique : (...)».*<sup>11</sup>

## **PERSPECTIVES**

Mieux vaut considérer les experts de vécu tout à la fois comme des stratégies de transformation sociale, des savoirs expérientiels et des fonctions. Les analyses structurelles de production de la pauvreté dans lesquelles les experts de vécu s'inscrivent sont susceptibles de modifier le sens qu'on leur donne en tant que savoir expérientiel ou fonctions. Elles gagneraient à être plus substantielles que l'invocation du non-respect des droits de l'homme. Cela reste à faire, et peut-être que le développement des projets-pilotes en cours en tant que savoirs ou en tant que fonctions permettra d'alimenter des pistes. Cela n'est pas certain. Les experts de vécu pourraient aussi être repris dans une analyse tout a fait fonctionnelle des structures actuelles. Précisément celles qui reproduisent la pauvreté.

---

<sup>11</sup> CASMAN M.-T., op. cit., pp. 17-19.